

ST.

L. 24.218/9.

CONSEIL D'ETAT - RAAD VAN STATE LEGISLATION - WETGEVING
24 - 05 - 1995
Transmis à M. <i>Coordination</i> Overgemaakt aan de H.

Neuvième chambre.

La demande d'avis introduite le 6 mars 1995 par le Ministre de l'Aménagement du territoire, du Patrimoine et des Transports de la Région wallonne concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon "complétant la liste des modifications d'utilisation de bâtiments subordonnées à permis", a été, à la demande du Ministre, rayée du rôle le 24 mai 1995.
